



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Fribourg, le 16 septembre 2025

Formulaire de prise de position

—

Consultation sur le projet d'ordonnance sur l'encouragement de la formation dans le domaine des soins

I. Expéditeur

Nom complet de l'institution : [Le Centre](#)

Adresse e-mail : info@fr.le-centre.ch

II. Observations générales

L'objectif prioritaire consiste à augmenter le nombre de soignantes et de soignants tout en assurant une préparation adéquate aux défis futurs du système de santé. La planification actuelle nous semble ambitieuse.

Former les formateurs

La qualité de la formation dépend étroitement du renforcement des compétences des formatrices et formateurs dont le rôle est essentiel à la transmission des savoirs et à l'accompagnement des apprenantes et apprenants. Leur reconnaissance et leur soutien doivent être consolidés. Nous recommandons que le temps consacré à la formation soit pris en compte dans la dotation en personnel des institutions.

Impliquer les acteurs du terrain

Étant donné que la mise en œuvre opérationnelle repose en grande partie sur les institutions, un dialogue continu avec ces dernières s'avère indispensable, il ne faudrait pas imposer des directives sans consultation auprès des associations faitières. Il faut trouver l'enthousiasme des institutions pour que le projet puisse aboutir de manière sereine. Le plan de formation devrait être élaboré en cohérence avec les capacités réelles du terrain et en concertation étroite avec les écoles concernées. Des directives claires seront nécessaires pour assurer la cohérence de l'ensemble du dispositif.

Assurer la réussite de la formation

Actuellement il est observé un haut taux d'abandon durant la première année de formation, il est donc d'une part nécessaire d'en analyser les causes et d'autre part de considérer cet aspect dans la planification.

Sobriété dans les exigences administratives

Les nouvelles exigences administratives ne devraient pas accroître la charge de travail des institutions. Il est donc essentiel que les outils numériques cantonaux dédiés à la saisie et au suivi des données soient pleinement fonctionnels avant leur mise en application, afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse.

Equité entre institutions publiques et privés

Le principe d'équité entre les exigences imposées aux institutions publiques et privées doit être respecté.

Intégration de la notion des deux régions linguistiques

La planification devra impérativement considérer les besoins spécifiques des deux régions linguistiques du canton.

Conclusion

Le succès du projet reposera sur une démarche coopérative, coordonnée, pragmatique et équitable, en prenant en considération les capacités réelles des institutions ainsi que leurs contraintes en matière de ressources.

Les différents points étagés ci-dessus ne correspondent pas à des articles, seul l'article 2 mérite une remarque.

III. Remarques par article

Chapitre I

Article 2

« 2 Elle recense et décrit les effectifs, rend compte des évolutions récentes et évalue les besoins de relève pour les différentes professions de la santé en tenant aussi compte des besoins des deux sections linguistiques »

Nous vous remercions de nous avoir consultés et vous présentons, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame, Monsieur, nos très cordiales salutations.

Pour le Centre Fribourg



Anne Meyer Loetscher, Députée



Bruno Boschung, Secrétaire Politique